



# Droit de garde le père ne s'occupe pas de mon fils

Par **Jordy12**, le **03/10/2014** à **22:56**

Bonjour,

Voilà je m'adresse à vous afin d'avoir des conseils sur ma situation.

Je suis une jeune et heureuse maman d'un bébé de 10 mois et en couple depuis bientôt 11 ans, mais aujourd'hui il est question de séparation dans mon couple. Nous nous entendons plus depuis un moment. Bref ma situation amoureuse n'existe plus.

Le père de mon fils ne s'occupe absolument pas de mon fils : que ce soit pour les changes, les repas, les jeux, le coucher, les câlins .... Il ne s'en occupe que très rarement et si il doit s'en occuper il s'impatiente très vite. Il peut être vulgaire quand mon fils pleure ou bouge quand il l'a dans les bras. Il passe tout son temps à jouer aux jeux vidéo. Il est addict à ce genre de choses. Il ne s'occupe pas non plus de l'entretien de la maison, ni des papiers enfin il s'occupe que de sa petite personne.

Voilà je voudrais entamer une procédure (nous ne sommes pas mariés) pour avoir la garde exclusive de mon fils. Mais j'ai peur qu'il réclame une garde partagée. (Il en serait capable pour m'embêter, il me l'a fait comprendre)

Je sais qu'il n'est pas capable de s'occuper de lui tout seul sur du long terme. Je pense qu'il laisserait mon fils à ses parents pour être tranquille pour jouer.

Ai-je mes chances d'avoir la garde de mon fils pleins temps. Pensez qu'il pourrait avoir la garde partagée? Comment puis-je prouver à un juge tout ce que j'avance.

Merci de votre aide.